



Par e-mail: vernehmlassungen@sif.admin.ch

Berne, le 23 septembre 2025

Consultation : Modification de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

L'objet de cette consultation porte sur la Modification de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR). Les mesures proposées dans le présent projet visent spécifiquement à combler les lacunes qui ont été constatées lors de la Crise du Crédit suisse en ce qui concerne les exigences de fonds propres principalement, mais aussi en ce qui concerne les exigences en matière de liquidités notamment afin de permettre une réaction rapide de la FINMA en cas de problème de liquidité pour les banques.

Des exigences plus strictes pour un système bancaire robuste

Le Centre accueille favorablement les mesures proposées dans le présent projet, celles-ci permettant de garantir que les fonds propres déclarés par les banques reflètent une image fidèle de leur solidité. En effet, pour ce faire, le présent projet propose de déduire les actifs difficilement réalisables (logiciels et créances fiscales latentes) des fonds propres de base durs des banques (Common Equity Tier 1 ; CET1), afin d'éviter toute surestimation qui pourrait masquer des risques et fragiliser la stabilité du système financier. En outre, en s'alignant sur les normes européennes concernant l'évaluation prudente (*Prudent Valuation Adjustment*) des actifs difficilement valorisables, les présentes mesures renforcent autant la robustesse de notre système financier que sa bonne réputation internationale.

La crise du Crédit suisse a souligné toute l'importance d'une capitalisation suffisante des banques d'importance systémique. Le Centre en est convaincu : un niveau insuffisant de fonds propres et les possibilités de surestimer leur valeur constituent de mauvais incitatifs qui poussent les banques à adopter une culture du risque irresponsable pour augmenter les rendements à court terme. Ce faisant, Le Centre ne peut que saluer ce projet, en ce qu'il contribue à réduire les risques pour l'ensemble de la société et d'éviter les coûts énormes qui seraient supportés par les contribuables en cas d'insolvabilité des banques et en particulier des banques systémiques.

Un renforcement bienvenu du suivi des liquidités

Par ailleurs, Le Centre estime que les mesures proposées pour renforcer la surveillance des liquidités des institutions bancaires sont un premier pas dans la bonne direction. Elles permettent, en effet, de clarifier et consolider les compétences de l'autorité de surveillance pour mieux anticiper les risques et préserver la stabilité du système financier.

Le Centre en est convaincu : la transmission d'informations précises, fiables, actualisées et plus fréquentes aux autorités (dont la FINMA) est essentielle en cas de risque de pénurie de liquidités d'une banque. C'est là l'un des défauts du système actuel qui a conduit à une prise de conscience trop tardive de la situation catastrophique du Crédit suisse en 2023. Aussi, la mise en œuvre des mesures proposées renforcera la résilience de la place financière suisse en dotant la FINMA d'une meilleure capacité de surveillance en temps réel, réduisant ainsi la probabilité d'une crise.

Une différenciation requise entre banques systémiques et les autres banques

Toutefois, Le Centre appelle à ce qu'une distinction claire entre les G-SIB et les autres établissements bancaires soit opérée dans le projet. Compte tenu du rôle systémique considérable dans notre pays qu'occupe désormais UBS après la reprise du Crédit Suisse, il est essentiel pour Le Centre que les nouvelles règles en matière de fonds propres et de liquidités, ainsi que l'élargissement des pouvoirs de la FINMA, visent en priorité et principalement les banques systémiques, et de surcroît les G-SIBs comme UBS. Le Centre souligne à cet égard qu'il serait contre-productif que les nouvelles exigences viennent peser de manière disproportionnée sur les établissements de petite ou moyenne taille, qui ne présentent de loin pas de risques systémiques comparables. La régulation doit rester proportionnée et ciblée, afin de préserver la diversité et la compétitivité de la place financière suisse.

Enfin, Le Centre attend que le Conseil fédéral tienne compte, dans ses mesures, non seulement de la sécurité et la stabilité du système financier, mais aussi de la viabilité économique des banques suisses opérant à l'étranger depuis la Suisse. C'est là un facteur clé pour assurer la compétitivité et la solidité à long terme de la place financière suisse.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse